

Les objectifs pédagogiques :

Cette session de formation a pour objectif de permettre aux élus de :

- Connaître les différents types d'atteinte à la probité.
- Prendre conscience des risques existants au sein de la collectivité.
- Acquérir les bons réflexes pour éviter toute forme de corruption.
- Comprendre comment faire de la lutte contre la corruption, un atout pour la collectivité.

Le Programme :

Les aspects juridiques :

- Les différentes formes d'atteinte à la probité.
- Les institutions chargées de la lutte contre les atteintes à la probité.
- Le traitement judiciaire des actes de corruption.

Les bonnes pratiques au sein des collectivités :

- La cartographie des risques.
- L'organisation interne, le rôle de la hiérarchie.
- Les systèmes de contrôle internes.
- Les conditions de recrutement et de départ du personnel, la rémunération.
- L'encadrement de la fonction achat.
- Les relations avec les établissements publics rattachés.

L'agence française anti-corruption :

- Origine et organisation de l'agence.
- Les pouvoirs de l'agence.
- Les audits et contrôles exercés par l'AFA.

Les règles essentielles de prévention de la corruption :

- Obligations pour les élus « intéressés ».
- La Haute autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP).
- Les déclarations de patrimoine.
- Les documents internes de lutte contre la corruption (charte).
- La transmission à TRACFIN.

Formateur : Monsieur Xavier GIVELET



Ancien élève de l'ENA (promotion Jean Monnet)

- Sous-préfet pendant 9 ans
- Conseiller à la DATAR pendant 6 ans
- Magistrat de chambre régionale des comptes pendant 6 ans.

Les points forts de la formation :

Le formateur, ancien magistrat de chambre régionale des comptes, fera part de son expérience récente au cours de laquelle il a pu détecter des cas d'atteinte à la probité, mais aussi constater de bonnes pratiques au sein de collectivités. Des cas concrets – mais anonymisés – seront évoqués.

Modalités pédagogiques :

- Documents support projetés.
- Etudes de cas sur des rapports publiés.
- Jeux de rôle.

Les résultats attendus :

Acquisition des notions juridiques de base ainsi que des bons réflexes pour lutter contre les atteintes à la probité.

Public :	Format :	Financement et coût :
Elus, collaborateurs d'élus, cadres administratifs, agents de la collectivité.	<p>En intra : dans une salle mise à disposition par la collectivité</p> <p>En inter-collectivité : dans une salle mise à disposition par notre organisme</p> <p>A distance : en classe virtuelle synchrone en présence de Monsieur Xavier GIVELET</p>	<p>Pour les intras, nous consulter pour devis</p> <p>Pour cette session programmée et ou à distance d'une durée de 7 heures de formation le coût est de 400 € TTC si DIF ELU / 560 € TTC si budget de la collectivité .</p>

Evaluation des acquis :

Évaluations régulières pendant la formation en utilisant différents moyens (mises en situation, quiz...) - Questionnaire de satisfaction en fin de session - Attestation de fin de formation précisant les objectifs de la formation - Possibilité d'évaluer les connaissances acquises par QCM - Suivi post formation à 6 mois par entretien téléphonique et ou questionnaire

Accessibilité et référent handicap :

Les établissements de réalisation des actions de formation de la SAS FDEL sont majoritairement des ERP (Etablissement Recevant du Public), les règles d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap sont appliquées. Nous invitons les personnes en situation de handicap qui veulent suivre une de nos formations à nous contacter directement afin d'évaluer ensemble les modalités d'accès requises. Le référent handicap M GILBERT reste disponible pour tout renseignement à ce propos.

Nombre maximum de participants par session de formation : 15 personnes.

Délai d'accès à cette formation : le délai d'accès est abordé différemment selon qu'il s'agit d'une action de formation inter-collectivité, d'une action intra-collectivité ou d'une action à distance. Le délai d'inscription incompressible si financement DIF ELU est de 11 jours ouvrés avant le jour J de la formation.

Résultats en 2021 et 2022 : 100% des stagiaires recommandent nos formations (Mise à jour régulières des résultats sur notre site internet)